

Après la SEGPA

Les poursuites de formation des élèves de SEGPA

Tous les élèves doivent, à l'issue de cette formation, être en mesure d'accéder à une formation en lycée professionnel, en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou en centre de formation d'apprentis (C.F.A.), les conduisant à une qualification de niveau V.

Une des missions essentielles des enseignants est donc de créer un climat de confiance et un contexte pédagogique stimulant qui permettent à chaque élève de retrouver l'estime de soi et de renouer avec la réussite scolaire.

Intervenant :

M. PAGEAU, Directeur adjoint chargé de SEGPA, collège Delessert, Saumur

M.A.J. le 07/10/2016

Dans cette rubrique

- [Rased \(1er degré\)](#)
- [Segpa-Erea \(2nd degré\) : Présentation](#)
- [Segpa-Erea : Dossiers de demande d'orientation CDOEA](#)
- [Segpa \(ITEP\) : Organisation de périodes d'observation](#)
- [Préparation à l'accès à une formation professionnelle](#)
- [Les poursuites de formation des élèves de Segpa](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire
Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 Angers CEDEX
Tél. 02 41 74 35 35

Localisation